

Rabat - Le Royaume du Maroc a été réélu, le lundi le 06 juin 2022, à New York, pour un troisième mandat consécutif (2023-2027), en tant que membre du Comité des Droits de l'Enfant, en la personne de Mme Hynd Ayoubi Idrissi, et ce lors des élections tenues à l'occasion de la 19ème Réunion des Etats Parties à la Convention des Nations-Unies relative aux Droits de l'Enfant.

En lice avec treize autres candidats pour les neuf sièges vacants au sein dudit Comité, Mme Hynd Ayoubi Idrissi a été élue au premier tour avec 137 voix, grâce à une campagne qui a mobilisé l'ensemble de l'appareil diplomatique du Maroc, a indiqué le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Ce succès témoigne de la crédibilité dont jouissent les efforts du Royaume en matière de protection, de respect, et de promotion des droits de l'Homme, en particulier ceux de l'enfant, que Sa Majesté le Roi Mohammed VI entoure d'une Haute Attention Particulière, souligne le ministre dans un communiqué.

L'aboutissement de cette candidature vient, une nouvelle fois, illustrer la confiance de la communauté internationale dans la compétence et l'expertise qu'apporte le Maroc au système onusien des droits de l'Homme, ainsi que la pertinence de la stratégie du Royaume visant, conformément aux Très Hautes Orientations Royales, la consolidation de sa présence au sein des Nations Unies et des autres organisations internationales, selon la même source.

Docteur en droits de l'Homme, professeur universitaire et consultante internationale dans le domaine des droits de l'Enfant, l'experte marocaine a réussi, durant ses deux premiers mandats, à gagner l'estime de ses homologues et des Etats parties grâce à sa contribution substantielle aux travaux du Comité et son engagement avéré dans l'accomplissement de son mandat, en particulier dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Ce nouveau mandat permettra à l'experte marocaine de poursuivre le travail qu'elle a entamé en faveur du renforcement de l'intégralité et de la transversalité des droits de l'Enfant, du suivi de la Convention sur les Droits de l'Enfant et des méthodes de travail du Comité, a ajouté le ministère.

Le Comité des Droits de l'Enfant est un organe international indépendant chargé de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant, le traité le plus largement ratifié parmi les instruments juridiques internationaux relatifs aux

droits de l'Homme.

Il est composé de dix-huit experts indépendants de haute moralité et possédant une expérience reconnue dans le domaine des Droits de l'Enfant. Ses membres sont élus pour un mandat de quatre ans renouvelables.